RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

axelle.boyer
Courrier rédigé
Date de rédaction: 09/10/2025

Nouméa, le 10/10/2025

CS N°327 /AQ/2025

Signé

Objet : Remplacement d'une chambre froide négative
Affaire suivie par : Sylvain GOVAN

CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION OUVERTE POUR LA FOURNITURE D'UNE CHAMBRE FROIDE

I/ Présentation

L'Aquarium des Lagons dispose d'une chambre froide négative pour stocker les produits alimentaires nécessaires au nourrissage de ses 1300 pensionnaires (poissons, crustacés, tortues etc.).

II/ Fourniture ou prestation demandée

Il est demandé le remplacement de l'actuelle chambre froide négative. Le matériel et le gaz réfrigérant devront respecter les normes en vigueur en Nouvelle-Calédonie au jour de la conclusion de la convention.

Date de livraison attendue : 1er semestre 2026.

Cette prestation inclura *à minima* :

- Le démontage, la dépose et l'évacuation de l'ancienne chambre froide ;

- L'installation d'une nouvelle chambre froide présentant les caractéristiques suivantes :
  - Une consigne à -20°C (stockage de cartons d'aliments déjà congelés) ;
  - Dimensions extérieures : 5m long x 2,3m large x 2,2m haut minimum ; soit environ 25 m^3 utiles (les cotes précises devront être prises par le prestataire) ;
  - Un sol antidérapant et isolé thermiquement du sol et du mur ;
  - Un système de réfrigération complet (compresseur, condenseur, évaporateur, etc.) dimensionné pour maintenir les aliments à -20°C en permanence ;
  - Une isolation renforcée (matière et épaisseur à préciser) ;
  - Une porte et un rideau à bandes en plastique adaptés aux basses températures ;
  - Une ouverture de secours ;

Syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud »
61, Promenade Roger Laroque - Anse-Vata – BP 8185-98 807 Nouméa Cedex
Tél. (687) 26-27-31 – Fax. (687) 26-17-93

- Des étagères en plastique sur le pourtour pour stocker les aliments (60 cm de large sur 4 niveaux), fabriquées avec des matériaux conformes aux charges en usage et adaptés aux basses températures (-20°C) ;
- Un contrôleur externe avec alarme et la possibilité de raccorder l'alarme au système d'alarme général de l'établissement ;
- Toute adaptation qui vous semblerait pertinente.

- Une solution de remplacement pour couvrir la période transitoire entre l'arrêt de l'ancienne chambre froide et la mise en service effective de la nouvelle.

III/ Présentation de l'offre

Votre proposition comprendra :

- Les caractéristiques complètes du matériel proposé et les délais de garantie ;
- Un devis TTC comprenant les éléments détaillés conformément à la règlementation, y compris les marques des éléments utilisés et les options proposées ;
- Un échéancier détaillé ;
- Les conditions générales de vente et de règlement ;
- Vos références, RIDET, RIB et tout document permettant de les apprécier ;
- Le présent avis de consultation signé et daté.

IV/ Critères d'analyse des offres

Les offres présentées seront analysées sur la base des critères suivants :

- Prix (40%) ;
- Note technique ou qualité de la présentation de l'offre (30%) ;
- Délai de livraison (20%) ;
- Expérience et références (10%).

V/ Echéance du rendu des offres :

Votre devis et tous les documents nécessaires à l'analyse de votre offre doivent être transmis **au plus tard le vendredi 31 octobre à 17h00**, délai de rigueur par mail à l'adresse suivante :

secretaire@aquarium.nc

Cette même adresse est utilisable pour toute question.

Les personnes référentes pour cette commande sont M. Sylvain GOVAN et M. Jean-François Dubosc, son adjoint.

Toute offre jugée incomplète sera écartée.

Les offres présentées ne seront pas rémunérées et l'aquarium se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Les offres présentées par les entreprises sont valables 120 jours après la date de fin de la consultation.

Les fournisseurs et prestataires intéressés sont informés qu'en sa qualité d'établissement public, l'aquarium est tenu de régler ses fournisseurs ou prestataires après le « service fait ». Le versement d'un acompte d'un maximum de 50% est cependant possible via une lettre de commande rédigée par le secrétariat à compter d'une dépense totale de 500 000 FCFP TTC, si le soumissionnaire en fait expressément sa demande dans son devis.

Le directeur

Olivier CHATEAU

A Nouméa le,

10/10/2025

Signé électroniquement par
Olivier
CHATEAU
Directeur
aquarium
des lagons
Nouvelle-Calédonie

Le soumissionnaire

.